

PermaPro Acide Colorant



Présentation :

PermaPro Acide Colorant est une ligne d'acides colorants concentrés pour le béton. Ils réagissent avec le béton en pénétrant en profondeur pour produire de riches et vibrantes teintes ressemblant aux couleurs minérales naturelles.

PermaPro Acide Colorant reste stable dans le temps et résiste à la lumière du soleil durant des années.

Domaine d'application :

PermaPro Acide Colorant s'applique sur tous supports propres et secs à base de ciment Portland (béton, chape, ragréages etc...). Les bétons ou chapes doivent être âgés d'au moins 14 jours.

Les acides colorants PermaPro peuvent être utilisés dans différentes dilutions et combinaisons offrant ainsi une multitude de couleurs et de nuances pour embellir vos surfaces en béton.

Une fois lavé et vernis, PermaPro Acide Colorant fait partie intégrante du béton.

Nuancier



101 Tabac



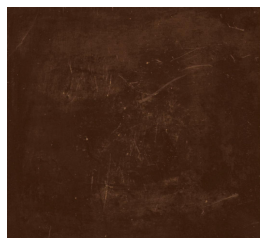
102 Miel



103 Jade



104 Châtaigne



105 Café



106 Cuir



107 Marron



108 Marron

PermaPro Acide Colorant

MODE D'EMPLOI

Préparation :

Le béton devra avoir au moins 14 jours d'ancienneté (28 jours est le mieux) avant d'appliquer PermaPro Acide Colorant.

Tester la surface à colorer en versant un peu d'eau à différents endroits afin de vérifier qu'il n'y a pas de présence de vernis, bouche pores ou de produit de cure. Attendre entre 5 et 10 minutes afin de voir si l'eau est absorbée. Dans le cas où l'eau reste en surface ou que le béton de fonce pas, il est probable qu'un produit bouche pores est présent ou que le béton a été fermé lors de sa réalisation empêchant l'eau de pénétrer.

Afin de nettoyer et de préparer la surface, utiliser PermaPro Préparateur. PermaPro Préparateur permet d'ouvrir la surface et assurer une meilleure réactivité,
Dans le cas où le béton serait protégé par un vernis ou un produit de cure, décaper la surface.

NE PAS nettoyer à l'acide chlorhydrique le béton.

Protéger toutes les surfaces environnantes d'un contact involontaire avec la patine. Utiliser des bâches en plastique et du scotch résistant à l'acide.

Application :

PermaPro Acide Colorant peut être utiliser directement ou bien dilué à hauteur de 50% avec de l'eau. Consommation : 1 litre = 8 / 10 m2 non dilué et selon porosité de la surface.

1ere application

Tenir le pulvérisateur à 30-60 cm au dessus du béton à colorer.

Appliquer l'acide colorant d'une manière circulaire. Ne pas faire un mouvement aller retour.

Pulvériser légèrement 1m2 de surface avec PermaPro Acide colorant à l'aide d'un pulvérisateur en plastique puis brosser la surface avec un balai ou avec une brosse en nylon afin de bien faire pénétrer l'acide dans la surface.

2ème application

Pulvériser de nouveau la surface dès que celle-ci est sèche sans créer de flaques.

Appliquer de la même manière que la 1ère MAIS dans le sens inverse. Si vous avez travailler du Nord vers le Sud, vous devrez lors de la 2ème application, travailler d'Est en Ouest.

Des bulles peuvent apparaître lors de l'application, montrant que l'acide réagit.

Laisser sécher de 2 à 4 heures. Le temps de séchage dépendra de la surface, de la température ambiante ainsi que de l'humidité.

Neutralisation

Lorsque la patine est totalement sèche, pulvériser la surface avec PermaPro Neutralisant et rincer à l'eau. Enlever toutes traces de résidus.

Attendre le séchage complet et protéger la surface avec PermaPro Vernis.

Protection :

Utiliser PermaPro Enviro ou PermaPro Vernis Spécial béton SL afin de relever les couleurs, réduire l'abrasion et protéger votre béton.

En intérieur, il est conseillé d'appliquer PermaPro Cire sur votre vernis. La cire permet de protéger le vernis contre l'abrasion et l'usure.

Le rendu final d'une surface traité à la patine colorante pourra varier du fait de :

La technique utilisée

La porosité du béton

La composition du béton

Les informations figurant sur cette fiche résultent de notre connaissance des produits et de notre expérience. En raison de la diversité des possibilités d'emploi, de mise en œuvre et des contraintes liées aux conditions d'application ou aux caractéristiques du subjectif, ces informations sont données à titre d'information et ne peuvent être considérées comme argument juridique. Avant toute mise en œuvre, il convient de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacé par une édition postérieure.